Fraternité et accueil des migrants : la situation en Loire Atlantique

Dossier préparé par le comité de pilotage du collectif 44 du Pacte Civique

Introduction :

A partir de documents officiels (informations données par la Préfecture) et d'articles trouvés dans la presse locale, le comité de pilotage du collectif 44 a essayé d'analyser quelle était la situation des migrants arrivant en Loire Atlantique.

Contexte (*dossier de presse Préfecture de Loire Atlantique*)

Au sein de l'Union Européenne, la France s'est engagée à prendre sa part dans l'accueil des familles de réfugiés que la guerre a chassé de chez elles. L'objectif de la France est de mettre à l'abri les personnes accueillies, le temps que leur situation soit examinée avec soin, dans des délais qui ont été réduits.

L'Etat réalise un effort important pour identifier et financer de nouvelles capacités dans des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) qui permettent, le temps de l'instruction de la situation administrative du migrant, de le mettre à l'abri et de lui assurer un accompagnement associatif en matière linguistique, sanitaire et sociale.

Vis-à-vis des quelques 7000 migrants de Calais le gouvernement a décidé de régler cette situation en i) assurant la sécurité des Calaisiens, ii) maintenant l'ordre public et iii) préservant des conditions d'accueil acceptables pour ces migrants. Depuis un an 5500 migrants ont été pris en charge dans 164 CAO répartis dans 80 départements. 90 % de ces migrants ont déposé une demande d'asile en France.

Le rôle de l'Etat : pour tout demandeur d'asile, l'Etat prend en charge l'hébergement, le versement d'une allocation, l'accompagnement administratif et social et les besoins de soins à travers la CMU (Couverture Maladie Universelle).

Le rôle des collectivités : elles mettent à disposition des bâtiments d'hébergement pendant l'instruction de la demande d'asile, des logements pérennes pour les demandeurs d'asile (DDA) qui ont obtenu le statut de réfugié et elles encouragent les initiatives locales pour un accompagnement social complémentaire à celui de l'Etat.

Le rôle des associations : elles sont en charge de l'organisation logistique de l'accueil des migrants (démarches administratives, installation dans un logement, scolarisation).

Différences de situation des migrants (*dossier de presse Préfecture de Loire Atlantique*

Accueil traditionnel : enregistrement de la demande en Préfecture, puis hébergement en 'Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile' (CADA) ou en 'Accueil Temporaire du Service de l'Asile' (ATSA) ou en Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA). Pendant cette procédure les DDA perçoivent une allocation et sont suivis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). A l'issue de cette procédure (environ 10 mois) et si décision favorable de l'OFPRA (Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides) les demandeurs obtiennent le statut de réfugiés. Ils quittent les structures d'hébergement provisoire et se logent dans des conditions de droit commun tout en

bénéficiant d'un accompagnement grâce à un contrat d'accueil et d'intégration avec l'OFII (un module d'enseignement linguistique est compris dans ce contrat).
Déboutés du droit d'asile : en cas de réponse négative de l'OFPRA les personnes déboutées doivent quitter leur structure d'hébergement et ont vocation à être reconduites à la frontière.
L'accueil des migrants de Calais
Des CAO ont été mis en place depuis un an pour que les migrants souhaitant rejoindre le Royaume Uni « réexaminent leur projet de vie ». S'ils décident de demander asile en France on revient à la procédure indiquée précédemment. Dans le cas contraire, ils sont reconduits à la frontière.
La relocalisation des réfugiés ayant transité par la Grèce ou l'Italie
S'ils sont DDA ils ont les mêmes droits que ceux relevant du droit commun mais ils bénéficient d'une procédure accélérée de l'OFPRA. Une fois le statut de réfugié obtenu ils quittent le lieu d'hébergement pour DDA et rejoignent un logement pérenne, dans le département ou à l'extérieur du département

Le travail de recensement commencé en octobre 2016 auprès des maires de Loire Atlantique a permis de mobiliser un nombre conséquent de logements en privilégiant ceux situés dans des zones couvertes par les associations ou à proximité d'infrastructures médicales ou hospitalières.

L'accueil en Loire Atlantique

Dans la presse il a d'abord été question de la commune de Saint-Brévin du fait d'oppositions locales chez une partie de la population.

Saint-Brévin :

Un site a été identifié pour accueillir un CAO : un centre de vacances appartenant à la CCAS d'EDF, avec une capacité totale de 116 places. Les conditions d'accueil ont été définies en accord avec les recommandations de la Préfecture. Il s'agit d'une action concertée entre l'Etat et la commune de Saint-Brévin, l'Etat prenant en charge financièrement le fonctionnement de la structure.
A la mi-septembre 2016 les habitants de Saint-Brévin (commune de 12 000 habitants) ont organisé deux manifestations, l'une favorable à l'accueil des réfugiés de Calais, l'autre radicalement opposée (pétition de 380 signatures opposées au projet) : « *il y a déjà des Français qui crèvent de faim et des retraités qui touchent moins de 700 euros par mois, et eux (les migrants) ils vont être nourris et logés ?* » Autre réaction : « *On ne peut pas laisser des gens dans cette situation. Ce serait inconcevable dans cette République* ». Sur le site web de 'Ensemble, Loire-Atlantique' (Front de Gauche) on insiste sur le fait qu'il n'y a pas eu de problèmes avec l'arrivée des migrants dans les autres sites d'accueil de Loire Atlantique. comme Gétigné, Saint-Nazaire, Saint-Herblain, etc…
.
Le 25 octobre 2016 on peut lire dans '20 minutes' que 87 migrants sont arrivés en Loire Atlantique et que 40 autres vont arriver prochainement dans la 'Région nantaise'. Ces migrants sont accueillis dans 3 CAO :

- Nantes (12 personnes)
- Saint-Herblain (28 personnes)
- Saint-Brévin (47 personnes)

Les migrants arrivés à Saint-Brévin sont originaires du Soudan, d'Erythrée et d'Afghanistan. Ils sont âgés de 20 à 30 ans. Leur installation dans le centre – qui avait été visé par des tirs à l'arme à feu une semaine avant – s'est déroulée sans heurts. L'accueil a été assuré par l'association « Trajet » qui gère déjà le CAO de Saint-Herblain où une quarantaine de migrants résident depuis mars 2016.
Un communiqué de la Préfecture de Loire Atlantique précise que « *47 migrants en provenance de Calais sont arrivés au CCAS d'EDF / GDF de Saint-Brévin. Cette mise à l'abri sera temporaire et n'excédera pas le printemps 2017. Les migrants procéderont aux démarches nécessaires à l'obtention de l'asile. Leurs demandes seront traitées en priorité et dans le même temps une politique active d'éloignement de ceux qui ne relèvent pas de l'asile, sera menée* ».

Et ailleurs en Loire Atlantique ?

Il faut prendre les chiffres 'au vol' selon les sources consultées. Selon la Préfecture 117 migrants seraient accueillis à Gétigné, Saint-Herblain et Vertou tandis que 27 réfugiés syriens seraient hébergés dans des logements pérennes en L.A.

Batz-sur-Mer héberge 35 réfugiés « mineurs" en provenance de Calais. La plupart sont afghans, irakiens et pakistanais. Ils sont logés temporairement (jusqu'au printemps 2017) dans le Centre de Vacances de la Ligue de l'Enseignement. Pour la majorité de ces mineurs un membre de leur famille est domicilié en Angleterre et ils sont dans l'attente d'un regroupement familial. Ces jeunes sont accompagnés de façon continue par la Ligue de l'Enseignement et l'association 'La Croix Blanche'.

Préfailles accueille 33 réfugiés « mineurs » en provenance de Calais. Ils sont pour la plupart soudanais et tchadiens. Ils sont suivis par des bénévoles de la Croix Rouge en attendant des animateurs de la Ligue de l'Enseignement.

Des fonctionnaires britanniques chargés d'examiner la situation de chacun de ces mineurs sont attendus prochainement. Ils décideront s'il y a possibilité d'un regroupement familial.

Et à Nantes ?

De nombreux nantais ont sollicité la mairie pour proposer leur aide. Les volontaires sont invités à contacter directement une des 22 associations impliquées à Nantes dans l'accueil des réfugiés et à chercher des informations pratiques sur http://www.nantes.fr/accueil-refugies.

Cependant, des désaccords se sont fait jour à l'occasion de l'évacuation du **squat de Doulon**. Rappel :

- Environ 70 à 80 migrants occupaient depuis l'été 2014 l'ancien presbytère de la paroisse de Saint-Médard-de-Doulon, à Nantes, propriété de la ville, mais gérée par le diocèse de Nantes. Cette population regroupait à la fois des migrants, des réfugiés, des DDA et des déboutés du droit d'asile. Des mineurs étaient également présents. Du fait de l'insalubrité du centre et de son inadéquation à la fonction d'hébergement, un arrêté d'expulsion a été accordé par la justice malgré des manifestations des associations de soutien. Le 22 novembre 2016, 76 'squatters' ont été expulsés sous escorte policière, mais pour être relogés dans une ancienne

maison diocésaine, le Centre Gaston Turpin. De manière inédite, l'Eglise a travaillé main dans la main avec l'Etat et la Ville. De plus, le presbytère est actuellement réhabilité par la Ville de Nantes pour pouvoir servir à nouveau de centre d'accueil pour les migrants.

- Une bataille de chiffres : selon la presse locale 35 migrants sur 76 sont relogés à Gaston Turpin qui accueillait déjà 35 migrants de 'Stalingrad' (Paris). Mais il semblerait qu'en fait 54 personnes aient été réellement expulsées de Doulon car il y avait '22 absents' arrivés entretemps et finalement hébergés après négociation avec les militants des associations de soutien. Il y a aussi les 'déboutés de droit d'asile', soit environ 14 personnes, qui seraient placées 'ailleurs' ? Par ailleurs, selon des élus écologistes nantais plus de 300 personnes migrantes vivraient à Nantes dans des conditions de grande précarité.

A Nantes, l'entente Eglise / Ville et Etat règle-t-elle tout ?

Selon un article paru dans Ouest-France le 15 décembre 2016 'des migrants dorment toujours dans la rue à Nantes'. Les associations et collectifs de soutien aux migrants dénoncent le fait que 15 migrants non présents lors de l'expulsion du squat de Doulon n'ont pas eu droit au 'ticket de relogement' et se sont donc retrouvées à la rue, sans avoir pu récupérer leurs affaires restées dans le squat. Globalement, les associations dénoncent aussi bien le manque de lieux d'accueil dignes pour les migrants (adultes et mineurs), les DDA et les déboutés du droit d'asile. Selon elles, d'autres squats existent toujours dans d'autres quartiers de Nantes, à Chantenay et dans le centre-ville.

Comment le collectif 44 du Pacte Civique peut-il se positionner par rapport à cette question ?

Cette analyse, même succincte, de la situation en Loire Atlantique, permet de relever plusieurs paradoxes :

-les règles proposées par l'Etat via les préfectures semblent claires avec une répartition des rôles de chacun (Etat / collectivités / associations). Malgré cela il semble que le dispositif mis en place, avec identification de lieux d'hébergements satisfaisant les normes sanitaires en vigueur, ne permettent pas de loger tous les DDA et réfugiés puisque des migrants seraient 'à la rue' ou 'vivraient dans des conditions de grande précarité' (chiffres à vérifier, néanmoins).

- les chiffres annoncés dans la presse concernant la répartition des migrants par centres d'accueil montrent des désaccords entre les communiqués de presse officiels et les annonces des associations de soutien.

- le rôle des associations de soutien peut parfois paraître ambigu car on ne peut pas, dans le même temps, s'opposer à une évacuation et critiquer l'insalubrité d'un logement. C'est tout le paradoxe qui existait déjà à Calais : justifier de laisser des migrants dans des bidons-villes improvisés parce qu'il y avait un semblant d'organisation de vie sociale autour de petits commerces bricolés par les occupants.

- Même si l'Etat et la ville prennent en charge les hébergements le gros travail d'aide et de soutien aux migrants (démarches administratives, cours de langues, soutien logistique, etc…) parait bien être pris en charge uniquement par les associations, diocésaines ou pas, sans que ces associations aient obligatoirement les capacités pour cela ?

Comment le collectif 44 du Pacte Civique peut-il agir ?
Au cours du mois de Novembre, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, via les Services Jeunesse-Education Populaire de la Préfecture, a sollicité la contribution des Associations concernées pour une prise en charge éducative des mineurs étrangers. Cet accompagnement est prévu sur un trimestre : Janvier à Mars 2017, à titre expérimental, c'est-à-dire, sans aides financières spécifiques. C'est à ce titre que l'association 'Peuple et Culture' a proposé d'accueillir une dizaine de jeunes mineurs, prioritairement d'origine africaine, et de les intégrer, avec un projet pédagogique adapté, dans l'atelier "Construction de jeux en bois." Un bilan sera effectué fin Mars. Le collectif 44 du Pacte Civique suit de très près cette démarche puisque l'une d'entre nous fait partie de Peuple et Cuture…